



Daniel Agacinski
philosophe, membre de France Stratégie

Refus des experts : comment faire avec ?

Publié en décembre dernier, le rapport « Expertise et démocratie – Faire avec la défiance » interroge les raisons de la défiance parfois exprimée par les citoyens envers l'expertise, notamment lorsqu'elle est utilisée pour décider d'une politique publique. Daniel Agacinski, son rapporteur, décrypte en détail la problématique posée par ce rapport.

Union Sociale : Comment définissez-vous l'expertise ?

Daniel Agacinski : De façon générale, le terme « expert » désigne quelqu'un qui possède un savoir spécifique et que l'on sollicite pour ce savoir. Un ami qui s'y connaît en mécanique peut jouer un rôle d'expert auprès de moi quand ma voiture est en panne, même si ce n'est pas lui qui va la réparer. Dans ce rapport, nous travaillons sur l'expertise en tant que rôle, lorsqu'elle est sollicitée pour apporter un éclairage en vue d'une action publique, quel que soit le domaine concerné. Responsables politiques, élus, citoyens (eux-mêmes décideurs en tant qu'électeurs), journalistes font ainsi régulièrement appel au savoir des experts pour apporter un éclairage sur une question spécifique. Tout type de décision peut nécessiter de solliciter les connaissances d'experts de disciplines variées. Par exemple, un gouvernement réunit un groupe d'économistes pour les aider à établir le bon niveau du SMIC, et peut saisir des chrono-biologistes pour indiquer le meilleur rythme scolaire pour les enfants...

logistes pour indiquer le meilleur rythme scolaire pour les enfants...

Union Sociale : Pourquoi ce rapport était-il nécessaire ?

Daniel Agacinski : Notre objectif était de répondre à la question : comment fonctionne et dysfonctionne l'expertise au service de l'action publique ? Cette question a émergé à l'issue d'une série de traumatismes subis par le monde de l'expertise, auquel France Stratégie appartient. Je peux citer

le vote en faveur du Brexit qui a pris le contre-pied des recommandations de la plupart des économistes britanniques, l'élection de Donald Trump, dont les propositions allaient à l'encontre de l'avis de la majorité des experts américains de toutes disciplines ou en France, la chute de l'adhésion à la politique vaccinale préconisée par les instances savantes et politiques... Dans toutes les catégories sociales, émergent des interrogations, des doutes et parfois de la défiance face aux pouvoirs publics, aux politiques qu'ils portent et aux experts qu'ils sollicitent. Avec ce rapport, l'idée était d'aller au-delà des explications simplistes du type : « c'est parce que les gens ne comprennent pas », « c'est un manque de culture », « c'est de la faute des réseaux sociaux »... Il s'agissait de provoquer une véritable remise en question de certaines pratiques du monde de l'expertise. À France Stratégie, nous produisons des travaux d'évaluation, de prospective et de concertation sur les politiques publiques, afin d'éclairer le gouvernement et le débat public. Interroger le contexte dans lequel on exerce nos métiers nous a semblé nécessaire. Nous avons donc décidé de réunir tous ceux qui se posaient cette question : des experts, des chercheurs, des journalistes, des citoyens, des associations, des *think tank*... Durant un an, les participants se sont retrouvés une dizaine de demi-journées, afin d'échanger sur différents thèmes autour de la défiance des citoyens vis-à-vis de l'expertise. C'est l'analyse de ces points de vue contrastés qui nous a permis de produire un diagnostic renouvelé sur cette question.

Union Sociale : Comment définissez-vous cette défiance ?

Daniel Agacinski : Le recours à l'expertise suppose une forme de confiance : consulter celui qui sait ce que je ne sais pas n'a de sens que si je fais un minimum confiance à l'expert sollicité pour me répondre en fonction de mon inté-

rêt et non pas du sien. Néanmoins, la défiance n'est pas forcément une méfiance radicale, mais peut être simplement une forme de mise en doute de la pertinence de la sollicitation ou du savoir de l'expert. En d'autres termes, la défiance est une forme de questionnement sur la valeur de l'expert. Elle invite ainsi les usagers de l'expertise à être aussi précautionneux que possible dans l'utilisation du savoir des experts. En ce sens, c'est une bonne chose !

Union Sociale : Quelles en sont les causes précises ?

Daniel Agacinski : La défiance ne relève pas d'abord de l'ignorance ou de la désinformation. Elle doit être prise au sérieux ! Les résultats d'enquêtes sur la confiance et son évolution montrent que la défiance envers les politiques et les institutions n'est pas nouvelle. En effet, un certain nombre de crises ont jeté un doute sur la façon dont le savoir est utilisé par les pouvoirs publics. C'est le cas par exemple du nuage de Tchernobyl, des scandales du Lévothyrox ou du Médiateur, de l'amiante, du sang contaminé, de la « vache folle »... Ces différentes situations posent toutes la question des intérêts qui poussent les différents acteurs de l'expertise à agir dans un sens ou dans un autre. Dans l'opinion, les experts sont perçus comme n'étant pas indépendants des pouvoirs politiques et économiques, ce qui engendre une défiance profonde. En dehors de ces scandales très médiatisés, d'autres raisons alimentent aussi la défiance des citoyens. Par exemple, la persis-



tance d'un chômage massif ne pousse pas à faire confiance aux économistes et aux conseils qu'ils prodiguent aux gouvernements. Par ailleurs, la hausse du niveau d'instruction et l'accès élargi aux études supérieures habituent chacun à exercer son esprit critique et à mettre en doute diverses formes d'autorité. Pour autant, la spécialisation des savoirs est telle aujourd'hui qu'il est impossible d'être expert en tout et qu'il est difficile pour les citoyens, même très instruits, de distinguer un argument techniquement valable sur un sujet précis et un argument fausement valable. Cela crée un décalage dans les savoirs, qui a pour conséquence de multiplier les sources de défiance possibles.

Union Sociale : Dans le rapport, vous identifiez différentes difficultés dans l'utilisation de l'expertise qui participent à cette perte de confiance. Quelles sont-elles ?

Daniel Agacinski : En effet, on peut insister sur trois difficultés majeures. Tout d'abord, les pouvoirs publics, les journalistes et plus largement toutes les personnes

Qui est-il ?

Professeur agrégé de philosophie et ancien élève de l'École normale supérieure, **Daniel Agacinski** a rejoint France Stratégie en janvier 2015, auprès de Jean Pisani-Ferry. Il y a notamment coordonné la rédaction du rapport « Lignes de faille. Une société à réunifier ». Il intègre le département Société et politiques sociales en 2017, où il suit les questions d'éducation et coordonne le séminaire « Paroles d'experts : pour quoi faire ? » dont il tire le rapport « Expertise et démocratie, faire avec la défiance ».

▷ utilisant des données d'experts ont recours aux chiffres. Les chiffres permettent de synthétiser de façon simple et accessible une situation. Ils apparaissent comme une très bonne aide à la décision et à l'action, car ils permettent d'établir des objectifs quantifiés. Cependant, la simplification par les chiffres et les « politiques du chiffre » qui en découlent, mettent souvent de côté les nuances et les complexités d'une situation. Par exemple, selon l'indicateur chiffré de pauvreté choisi pour l'analyse, les actions préconisées seront parfois très différentes. Malgré tout, la complexité du monde engendre une nécessité de synthétiser pour hiérarchiser l'information et parvenir à un plan d'action. C'est ce que font les journalistes qui choisissent un expert pour l'interviewer sur un sujet et les politiques qui investiguent une question donnée avec l'aide d'un expert. Ensuite, les doutes sur l'indépendance des experts sont souvent évoqués comme source de défiance. On comprend bien que l'indépendance est une condition de la confiance, mais on est parfois contraints de solliciter les savoirs de chercheurs qui ont collaboré au développement de tel médicament ou d'autres, sur le nucléaire, qui sont en partie liés à EDF. Enfin, et pour tenter de réussir ce défi de l'indépendance, l'un des outils a été l'institutionnalisation de l'expertise. En créant des instances ou des agences spécialisées, les pouvoirs publics espèrent limiter la

déficience des citoyens. Cela permet de réguler une partie de l'activité d'expertise, mais cette méthode a ses limites. Ainsi, si l'Agence nationale de sécurité du médicament inspire globalement confiance, ceux qui doutent des vaccins douteront aussi de l'indépendance de l'Agence elle-même.

Union Sociale : Quel est le rôle du numérique dans la perte de confiance ?

Daniel Agacinski : Il convient de ne pas exagérer le rôle des réseaux sociaux dans le malaise actuel vis-à-vis de l'expertise. Le partage de fausses informations n'est pas systématiquement synonyme d'adhésion à ces messages. En revanche, il est vrai que le numérique déstabilise la parole des experts et des pouvoirs publics (qui avaient l'habitude de bénéficier d'une certaine aura, d'un statut spécifique) en mettant, sur les fils des réseaux sociaux, les expressions de chacun sur le même plan. Ce n'est pas facile de s'adapter à cette nouvelle géométrie de la communication publique.

Union Sociale : Le rapport établit plusieurs recommandations dans le but de tisser un lien apaisé entre expertise et citoyens. Quelles sont-elles ?

Daniel Agacinski : Pour commencer, il faut absolument encourager la pluralité (prendre des avis différents) et la transparence (savoir qui sont ces experts et « d'où » ils parlent). Tout en ayant conscience que l'objectivité et l'indépendance pures sont chimériques, on doit se protéger des risques de conflits d'intérêts en régulant la production des études et en finançant des contre-expertises. L'autre volet sur lequel il faut travailler, c'est la prise en compte et l'intégration de la

parole des citoyens défiant. Cela passe par le fait de donner une visibilité à leurs questions pour qu'elles puissent avoir un impact sur la production et sur l'utilisation de l'expertise. Cette participation citoyenne pourrait s'exercer à plusieurs niveaux. D'une part, les savoirs d'usage et d'expérience des citoyens devraient avoir leur place dans les procédures d'instruction des dossiers d'expertise, en amont de la phase de décision. Nous proposons également dans cette optique, d'intégrer les citoyens dans l'évaluation des politiques publiques. C'est un enjeu démocratique très important ! D'autre part, dans l'espace numérique où les échanges directs sont constants, il nous semble important de créer un dialogue et de répondre aux questions que se posent les citoyens. Nous préconisons donc la mise en place d'un défenseur du droit d'accès à l'expertise, qui serait comme une porte d'entrée pour les citoyens souhaitant le saisir sur des questions précises.

Union Sociale : Quelles retombées attendez-vous de ce rapport ?

Daniel Agacinski : L'objectif est d'inviter les acteurs de l'expertise à s'en saisir et à s'interroger sur leurs pratiques. On commence ainsi à le présenter dans les ministères, notamment celui de la Transition écologique. Des journalistes aussi se montrent intéressés. Nous souhaitons que les cultures et les pratiques évoluent, afin d'apprendre à faire avec la défiance et non pas à la combattre frontalement. Il est urgent de le faire : le mouvement des gilets jaunes illustre bien qu'il est impératif de prendre en compte la défiance. ●

**Propos recueillis par
Juliette Cottin**



© Michel Le Moine

« Il convient de ne pas exagérer le rôle des réseaux sociaux dans le malaise actuel vis-à-vis de l'expertise. »